

Règlement Intérieur 2019-2020.

Article 1 - Le Règlement Intérieur.

Le Présent règlement est valable dès l'année scolaire 2019-2020 et sera consultable par tous sur simple demande. Un exemplaire du présent est remis à chaque élèves ou famille lors de l'inscription. Procéder à une inscription indique accepter le règlement intérieur dans son intégralité.

Article 2 – Cours - Inscription annuelle et paiement.

Toute inscription est souscrite pour l'année et sera validée uniquement au dépôt du dossier complet, constitué des pièces suivantes :

La fiche d'inscription dûment complétée, datée et signé.

Le paiement dans son intégralité (selon la modalité de paiement choisie)

A défaut d'un dossier complet, aucune activité ne pourra débiter.

Les Tarifs.

Les Tarifs des cours sont établis annuellement. Plusieurs tarifs forfaitaires sont proposés, en fonction du nombre de cours souscrits et des disciplines choisies.

Tous les tarifs sont payables à l'avance.

Toutes adhésion étant souscrite pour une année scolaire.

Les absences ne seront ni déduites ni remboursées.

Il ne sera accordé aucun remboursement.

(sauf cas de force majeure :accident, invalidité) .

Facultés de paiement :

Paiement : Mensuel, trimestriel ou mensuel.

Les chèques devront être établis à l'inscription et dans son intégralité avec le dépôt du dossier.

Le Centre Kdance sera fermé pour les vacances scolaires et jours fériés.